

Conditions Générales Hundred Sàrl

Celles-ci sont acceptées avec le paiement de la première mensualité.

1. Vous avez la possibilité de payer vos achats/abonnements (la totalité ou par mensualités)
 - en cash
 - par carte au studio
 - virement au compte de Hundred Sàrl: **IBAN CH21 0900 0000 6123 5562 7.**
 - Les mensualités doivent être réglées au début du mois dans un délai de 7 jours.
2. Les abonnements ne sont pas remboursables ni transmissibles (sauf dans le cadre familial).
3. La période de validité n'est pas extensible. La totalité des séances doit être consommée dans la période (10 sessions/4 mois - 20 sessions/6 mois - 40 sessions/12 mois).
4. **Dans le cas d'un juste motif (accidents, maladie, raison professionnelle) la validité de l'abonnement peut être prolongé pour une période limitée à 2 mois mais le calendrier du paiement reste inchangé.**
5. Vous avez la possibilité de vous inscrire à un cours différent de votre abonnement. Toutefois, si le prix est supérieur, le paiement des différences se fera à la clôture de l'abonnement.
6. Vous avez la possibilité de modifier ou d'annuler votre inscription à un cours jusqu'à **24 heures à l'avance, sinon celui-ci vous sera facturé.**
7. Le studio Pilates sera fermé durant la période des vacances scolaires VD de Noël-Nouvel An, une semaine à Pâques, la dernière semaine de juillet et deux premières d'août ainsi que les jours fériés du canton de Vaud.
8. Nous déclinons toute responsabilité en cas de blessures ou d'atteinte physique directe ou indirecte.
9. Hundred Sàrl décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels. Des casiers sont à votre disposition dans les vestiaires.
10. Les vêtements près du corps sont recommandés pour faciliter l'observation et les corrections du professeur. Nous vous prions également de porter des chaussettes.
11. Nous vous remercions de mettre vos téléphones portables en mode « silence » durant les cours.

Lausanne le 16 août 2021

Hundred Sarl